



Violences en reunion par mineures

Par **badiya**, le **25/03/2009** à **16:31**

ma fille de 20 ans a été agressée par 3 mineures elle a eu un certificat de 10 jours par les urgences de l'hôpital, le procureur l'a envoyé voir un expert auprès de la cour d'appel qui a validé son certificat, nous avons reçu un courrier du procureur qui demande une requête pénale pour violences en réunion auprès du juge des enfants quelles sanctions auront-elles

Par **frog**, le **25/03/2009** à **17:12**

[citation]quelles sanctions auront-elles[/citation]
Impossible à prédire, ça dépend des antécédents des mis(es) en cause, de la probabilité de réitération des actes, etc.